

# Lettre d'information

Issue 1/2021



## PLÉNIÈRE DE MARS 2021

Page 2

En raison des restrictions persistantes du COVID-19, la première session plénière de la Commission de Venise en 2021 a eu lieu en ligne.

La Commission a adopté un nombre sans précédent d'avis (14), approuvé un mémorandum à l'attention du Comité des Ministres et une compilation de ses rapports et avis et a également adopté son rapport annuel d'activités 2020.

La Commission a décidé de tenir la 127e session plénière les 2 et 3 juillet 2021 à Venise et en ligne.

## EVENEMENTS RECENTS

Page 3

Vous pourrez prendre connaissance en bref d'événements récents qui ont trait aux domaines d'actions suivants :

- assistance constitutionnelle;
- élections, référendums et partis politiques;
- justice constitutionnelle;
- politiques de voisinage.

## TRAVAUX EN COURS

Pages 4 - 5

- **Avis de décès** - ancien membre autrichien M. Franz Matscher et ancien directeur de la Scuola Grande Di San Giovanni Evangelista M. Silvano Longhin.
- **Nomination** de la nouvelle directrice, Secrétaire de la Commission.
- **Déclaration** du Président
- Informations sur les **opinions majeures** et plus encore.



## 126ème SESSION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION DE VENISE DU CONSEIL DE L'EUROPE - PRINCIPALES DÉCISIONS

Strasbourg, Conseil de l'Europe - En raison des restrictions persistantes du COVID-19, la première session plénière de la Commission de Venise en 2021 a eu lieu virtuellement les 19 et 20 mars. Un nombre sans précédent d'avis (14) ont été adoptés sur les questions suivantes:

- [Biélorus](#) (dispositions du droit pénal utilisées pour poursuivre des manifestations pacifiques et les membres du « Conseil de coordination ») ;
- [Bosnie-Herzégovine](#) (projet de modification de la loi relative au Conseil supérieur de Juges et des Procureurs) ;
- [Géorgie](#) (projet de réforme concernant le code électoral, la loi sur les associations politiques de citoyens et le Règlement du Parlement - conjointement avec le BIDDH) ;
- [Géorgie](#) (projet d'article 79<sup>1</sup> du Code électoral sur la révocation de l'enregistrement des partis - conjointement avec le BIDDH) ;
- [Géorgie](#) (modifications de la loi sur les communications électroniques - conjointement avec la DGI) ;
- [Kazakhstan](#) (cadre juridique du Conseil constitutionnel - conjointement avec le BIDDH) ;
- [Kirghizistan](#) (projet de constitution - conjointement avec le BIDDH) ;
- [Moldova](#) (proposition visant à introduire l'institution de l'Avocat du peuple pour les droits des entrepreneurs) ;
- [Moldova](#) (contrôle constitutionnel des procédures législatives au Parlement - mémoire *amicus curiae*) ;
- [Monténégro](#) (réforme du ministère public) ;
- [Espagne](#) (la loi sur la sécurité des citoyens n° 4/2015) ;
- [Russie](#) (les amendements constitutionnels de 2020 et la procédure de leur adoption) ;
- [Ukraine](#) (la réforme de la Cour constitutionnelle) ;
- [Ukraine](#) (projet de loi sur les partis politiques - conjointement avec le BIDDH).

En outre, la Commission a entériné le [Mémorandum](#) sur la Recommandation 2192(2020) de l'APCE "Droits et obligations des ONG qui aident les réfugiés et les migrants en Europe" et la Compilation sur les procédures législatives et la qualité de la loi ainsi que adopté son rapport annuel d'activités 2020.

La Commission a observé une minute de silence en mémoire de feus MM. Alain Lancelot, ancien membre de la Commission de Venise au titre de la France, Franz Matscher, ancien membre au titre de l'Autriche et Silvano Longhin, ancien gardien de la Scuola Grande di San Giovanni Evangelista.

La Commission a tenu un échange de vues avec M. Olivér Várhelyi, Commissaire européen chargé de la politique de voisinage et de l'élargissement ainsi qu'avec des représentants du Comité des ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

La Commission a été informée que la prochaine session plénière se tiendra les 2 et 3 juillet 2021 sous une forme hybride (à Venise avec la possibilité de participer en ligne).

[Toutes les décisions de la session plénière de mars 2021](#)

## RECENT EVENTS

### Assistance constitutionnelle



#### "La Commission de Venise et l'Espagne: un héritage partagé" - séminaire en ligne - 13/04/2021

Le Centro de Estudios Políticos y Constitucionales et la Commission de Venise ont organisé un séminaire pour mettre en évidence l'interaction entre l'Espagne et la Commission depuis les origines de celle-ci, tant en Europe qu'en Amérique latine.

[Programme \(EN\)](#)   [Programme \(ES\)](#)

### Elections, référendums et partis politiques



#### 3e entretiens scientifiques des experts électoraux - Accessibilité du processus électoral - 16/02/2021

Bucharest - The Permanent Electoral Authority of Romania, in cooperation with the Venice Commission of the Council of Europe, organised the 3rd Scientific Electoral Experts Debates on "Accessibility of the electoral process".

[Plus d'information](#)

### Justice constitutionnelle



#### Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (WCCJ) - 16e réunion du Bureau - 20/03/2021

Le Bureau de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle a tenu sa 16e réunion en ligne. Le Bureau a discuté entre autres de la préparation du 5e Congrès qui se tiendra en Indonésie du 4 au 7 octobre 2022 sur le thème «Justice constitutionnelle et paix».

[Synopsis](#)   [Site web de la WCCJ](#)

### Politiques de voisinage



#### RÉPUBLIQUE KIRGHIZE - Réunion du Conseil de coordination des partenaires donateurs - 06/04/2021

Les experts de la Commission de Venise ont participé au Groupe de travail du Conseil de coordination des partenaires donateurs sur l'état de droit et les droits de l'homme pour la République kirghize. Des représentants des ONG kirghizes et des experts juridiques nationaux ont également participé à l'événement.

[Plus d'informations](#)

## Travaux en cours

Depuis la dernière Plénière tenue en mars 2021, la Commission a travaillé sur 6 avis urgents et une dizaine d'autres avis et plusieurs rapports et études.

- [Avis et études à venir](#)
- [Evénements à venir](#)



### Avis de décès - M. Franz MATSCHER, ancien membre au titre de l'Autriche - 26/02/2021

C'est avec un profond regret que la Commission de Venise annonce le décès de son membre fondateur autrichien, le professeur Franz Matscher. Né au Tyrol du Sud / Alto Adige, Franz Matscher a étudié le droit à Graz et à Paris et a rejoint le ministère autrichien des Affaires étrangères. Il est devenu professeur de droit procédural civil à l'Université de Salzbourg, où il a fondé l'Institut autrichien des droits de l'homme. De 1977 à 1998, il a été juge autrichien à la Cour européenne des droits de l'homme. Il a été membre de la Commission de Venise de 1990 jusqu'à sa retraite. Il manquera à la Commission.



### Avis de décès - Silvano Longhin, gardien de la Scuola Grande di San Giovanni Evangelista - 02/03/2021

La Commission de Venise a appris avec une profonde tristesse le décès de M. Silvano Longhin, le gardien de son siège à Venise, la Scuola Grande di San Giovanni Evangelista. Depuis plus de 20 ans, les membres de la Commission ont pu apprécier sa généreuse disponibilité et sa collaboration efficace. C'est pour cette raison qu'il a reçu la médaille d'honneur de la Commission de Venise. Silvano était connu de tous les membres de la Commission et beaucoup d'entre eux étaient liés par une amitié sincère. Son sourire et sa bonne humeur nous manqueront.



### NOUVELLE DIRECTRICE, SECRETAIRE DE LA COMMISSION DE VENISE - 01/02/2021

Strasbourg, Conseil de l'Europe - Mme Simona Granata-Menghini est la nouvelle Directrice/Secrétaire de la Commission de Venise, sur nomination de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Elle a précédemment exercé la fonction de secrétaire adjointe de la Commission pendant dix ans.

[CV de Mme Granata-Menghini](#)



## Avis urgents émis et nouvelles demandes

La Commission a émis cinq avis urgents en avril:

- Arménie - les projets d'amendements au Code électoral et à d'autres lois (conjointement avec l'OSCE / BIDDH);
- Géorgie - la réforme électorale (conjointement avec l'OSCE / BIDDH) et la nomination des juges à la Cour suprême;
- Ukraine - la responsabilité des agents publics en cas de déclarations de patrimoine inexactes et les projets d'amendements à la procédure d'élection (nomination) du Haut Conseil de la justice (HCJ) et aux activités des inspecteurs disciplinaires du HCJ.

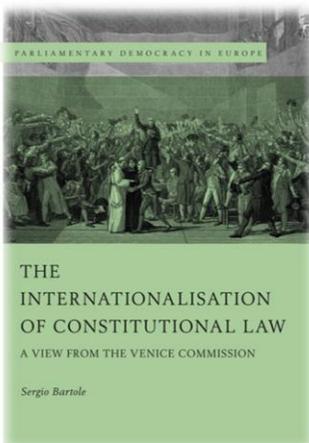
En outre, la Commission a récemment reçu les demandes d'avis suivantes:

- Arménie (indépendance du personnel de l'institution du Médiateur),
- Bulgarie (mécanisme spécial d'enquête sur le procureur général ou son adjoint),
- Malte (exigences de procès équitable liées à des sanctions administratives substantielles),
- Roumanie (démantèlement de la Section chargée des enquêtes sur les infractions commises au sein du pouvoir judiciaire.).

### CRISE CONSTITUTIONNELLE EN RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA - appel à la retenue et au dialogue - déclaration du président Buquicchio - 23/04/2021

Conseil de l'Europe, Strasbourg - "Je suis extrêmement alarmé par la situation actuelle en République de Moldova. Je demande à toutes les institutions de l'État de faire preuve de retenue, d'entamer un dialogue et de désamorcer cette situation préoccupante afin de garantir le fonctionnement de la Constitution de la République de Moldova, ce que mérite le peuple moldave, surtout lorsqu'il est confronté à la crise sanitaire et économique actuelle.

[Texte intégral de la déclaration](#)



#### ["The Internationalisation of Constitutional Law: a View from the Venice Commission" de Sergio Bartole](#)

Dans cet ouvrage, l'un des membres fondateurs de la Commission de Venise se penche sur le travail de l'institution pour montrer comment le droit constitutionnel en Europe (et au-delà) franchit de plus en plus des frontières.

En neuf chapitres, l'ouvrage passe en revue le travail de la Commission, illustrant l'exercice du droit en tenant compte du contexte politique et historique plus large. Il examine le traitement du pouvoir judiciaire et des conflits judiciaires, y compris la crise actuelle de l'État de droit dans les États d'Europe centrale et orientale, membres de l'Union européenne. Enfin, l'ouvrage suggère que tout ceci ne peut être raisonnablement interprété que comme une caractéristique de la tendance plus large à l'internationalisation du droit constitutionnel.